

AVERTISSEMENT IMPORTANT

Le document qui se trouve ci-dessous devient un contrat dès que vous avez coché la case « *j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation* ». Il fixe les termes et conditions des relations qui vont s'établir entre vous et iWoM. Nous vous invitons à le lire avec attention.

Les noms communs écrits avec une première lettre majuscule ont un sens particulier, qui est défini au début du document et qui est constant dans tout le contrat.

Si vous avez une hésitation, une difficulté ou si vous estimez qu'une stipulation n'est pas convenable, n'hésitez pas à contacter notre département juridique en adressant un courrier électronique à juridique@i-wom.com

Conditions Générales de l'utilisation du Site BonArtisan.com applicables aux Artisans

Définitions :

Les termes contractuels ci-après sont classés par ordre alphabétique, sauf si une présentation plus logique requiert une autre suite.

Abonnement, Abonné: un Artisan Abonné peut avoir accès à l'ensemble des Services Abonnés, Services payants définis par et soumis aux Conditions Particulières Abonnement.

Acceptation ou Accepter : acte par lequel un Artisan, en cochant une case, accepte les Conditions d'Utilisation et se trouve dès lors signataire du Contrat.

Appréciations : renseignements pouvant avoir une dimension subjective fournis par des Utilisateurs du Site, portant sur les qualités professionnelles d'un Artisan et récoltées par le moyen d'un dispositif de « *bouche à oreille* » organisé par le Site et le personnel d'iWoM et/ou ou des tiers avec lesquels iWoM a contracté. Ces Appréciations sont encore appelées sur le Site : Notations.

Artisan :

- définition issue de l'article 1 du décret n° 52-849 du 16 juillet 1952 : qualité reconnue par le Président de la Chambre de Métiers aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux de personnes morales, qui justifient d'un diplôme ou d'un titre certifié dans le métier exercé (CAP par exemple), soit de six années de pratique professionnelle comme chef d'entreprise.

- définition au titre du Contrat : tout artisan au sens du décret sus mentionné et/ou la personne morale qu'il dirige et/ou, plus largement toute entreprise Référencée et/ou ayant un Abonnement en cours d'exécution avec iWoM ou ayant eu un tel Abonnement.

Compte ou Compte d'Artisan: espace virtuel sur le Site identifiable par un Identifiant et un Mot de Passe, propre à chaque Artisan et regroupant (i) l'ensemble des accès aux Services souscrits par un Artisan donné et (ii) les informations relatives à leur utilisation.

Conditions Générales : termes et conditions d'utilisation des Services Généraux. Les Conditions Générales s'appliquent à tous les Services Généraux.

Conditions Particulières : termes et conditions d'utilisation de Services Spécifiques. Les Conditions Particulières varient en fonction des Services Spécifiques auxquels elles s'appliquent et sont communiquées à l'Artisan avant son inscription aux Services Spécifiques. En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, les Conditions Particulières prévaudront.

Conditions d'Utilisation : indifféremment les Conditions Générales et/ou les Conditions Particulières.

Contrat : les Conditions d'Utilisation acceptées par un Artisan conformément à la procédure d'Acceptation.

Données : renseignements objectifs, factuels, formulés sans appréciation ni interprétation d'aucune sorte, sur les Artisans : tels que notamment : noms, adresses, coordonnées téléphoniques et électroniques, métiers exercés etc.

Droits de Propriété Intellectuelle : droits immatériels sur des marques, des dessins ou des modèles, droits d'auteur et, plus largement, tous droits assimilés.

Enregistrement ou Enregistrer : acte par lequel un Artisan souscrit tel ou tel Service après en avoir Accepté les Conditions d'Utilisation.

Espace PRO : espace virtuel sur le Site réservé aux Artisans Abonnés.

Géo-localisation : dispositif graphique de localisation d'un Artisan sur une carte ou un plan.

Identifiant : nom attribué par iWoM à un Artisan pour s'identifier sur le Site.

iWoM ou IWOM : la société iWoM (ou IWOM) SAS au capital de 48 589 euros, 2, avenue de l'Obiou, 38700 La Tronche, France, RCS Grenoble 502 063 407.

Message d'Alerte : courrier électronique qu'un Artisan doit adresser à securite@i-wom.com dès lors que le dit Artisan a identifié un usage abusif par un tiers de ses Identifiant et Mot de Passe.

Mot de Passe : code alphanumérique confidentiel attribué par iWoM à un Artisan pour accéder à son Compte.

Notations : voir Appréciations.

Partie(s) : indifféremment un Artisan et/ou iWoM.

Référencement : indifféremment Référencement Provisoire ou Référencement Confirmé.

Référencement Provisoire, Référencé Provisoirement : un Artisan est Référencé Provisoirement par iWoM lorsque cette dernière a eu connaissance de son existence par indication d'un Utilisateur ou par tout autre moyen. Le Référencement Provisoire dure trois mois, sauf demande de Déréférencement et est suivi d'un Référencement Confirmé et/ou d'un Abonnement. Le Référencement Provisoire affiche sur le Site (i) le nom de l'Artisan, (ii) son activité principale, (iii) son adresse postale ou, le cas échéant, l'adresse de son siège si l'Artisan exerce sous forme sociale et (iv) sa Géo-localisation.

Référencement Confirmé, Référencé Définitivement : Référencement Provisoire expressément accepté par l'Artisan. Le Référencement Confirmé est sans limitation de durée. Il affiche sur le Site, en sus de ce qui est affiché en cas de Référence Provisoire, (i) le nom de l'Artisan dans une liste d'Artisans et (ii) les activités secondaires ou complémentaires de l'Artisan.

Déréférencement : acte par lequel l'Artisan ou iWoM mettent fin au Référencement.

Services : indifféremment Services Généraux et/ou Services Spécifiques.

Services Généraux : tous types de services fournis par la société iWoM, ou un tiers avec lequel iWoM a contracté, et accessibles sur le Site sans requête préalable d'Acceptation de Conditions Particulières. Les Services Généraux sont plus amplement définis à l'article 3 infra.

Services Spécifiques : tous type de services fournis par la société iWoM, ou un tiers avec lequel iWoM a contracté, avec requête d'acceptation préalable des Conditions Particulières auxquelles leur fourniture est soumise. Les Services Spécifiques sont plus amplement définis à l'article 3 infra.

Services Continus : Services nécessitant par leur nature une certaine durée dans le temps. Les Services Continus sont plus amplement définis à l'article 3 infra.

Services Ponctuels : Services rendus une seule fois de manière immédiate, sans caractéristique de durée ni de succession dans le temps. Les Services Ponctuels sont plus amplement définis à l'article 3 infra.

Services Successifs : Services composés de plusieurs étapes ou Composants de Service (cf. définition infra) se succédant dans le temps. Les Services Successifs sont plus amplement définis à l'article 3 infra.

Composants de Services : élément unitaire de Services Successifs. Les Composants de Services sont plus amplement définis à l'article 3 infra.

Site : site Web sur l'Internet accessible par l'URL : www.Bonartisan.com

Site - Artisan : Page Web sur l'Internet qu'un Artisan Abonné peut construire en utilisant les fonctionnalités disponibles dans son Espace-Pro.

Utilisateur : toute personne (physique ou morale) qui n'est pas Artisan et utilisant les Services autres que ceux de l'Espace PRO.

Visiteur : toute personne physique navigant sur le Site sans être ni Utilisateur ni Artisan.

1 - Formation du Contrat

Le Contrat est réputé formé entre iWoM et un Artisan, dès que ce dernier a Accepté les Conditions d'Utilisation, exactement comme si les Parties avaient l'une et l'autre signé un document imprimé.

Il est important que l'Artisan lise les termes des Conditions d'Utilisation avec beaucoup d'attention, il lui est suggéré de les imprimer pour une meilleure lecture et de les conserver pour tout usage postérieur à l'Acceptation .

En cas de difficulté de toutes natures (notamment si une stipulation ne paraît pas claire ou si simplement un Artisan n'est pas à l'aise avec les engagements qu'il a pris en exécution des présentes) l'Artisan est invité à soumettre ladite difficulté au service juridique d'iWoM à l'adresse suivante : juridique@i-wom.com, qui répondra dans les meilleurs délais.

2- Acceptation des Conditions

L'utilisation de tous Services nécessite l'Acceptation des Conditions d'Utilisation correspondant au type de Services : Conditions Générales pour les Services Généraux et Conditions Particulières pour les Services Spécifiques.

Aucun Artisan ne peut avoir accès à quelque Service que ce soit sans avoir préalablement Accepté les Conditions y afférentes.

Les Conditions Particulières sont présentées pour Acceptation avant tout Enregistrement à un ou des Services Spécifiques.

L'Acceptation est réputée acquise dès lors que l'Artisan a coché la case correspondant à la mention « *J'accepte les Conditions d'Utilisation* ».

EN ACCEPTANT LES CONDITIONS D'UTILISATION L'ARTISAN DECLARE EXPRESSEMENT QU'IL EST NI MINEUR NI MAJEUR PROTEGE.

L'attention de l'Artisan est par ailleurs attirée sur ce que, conformément à la jurisprudence applicable, ses salariés, s'il en a, sont, susceptibles de l'engager dans les termes du Contrat en Acceptant les Conditions d'Utilisation.

En cas de doute sur le sens et les conséquences de ce qui précède, l'Artisan est invité à adresser un courrier électronique à juridique@i-wom.com

3 - Objet

Le Site et les Services ont pour objet d'offrir à l'Artisan une certaine visibilité sur l'Internet par affichage de Données et d'Appréciations le concernant (cf. définitions contractuelles des termes supra).

iWoM fait ses meilleurs efforts pour (i) maintenir à jour l'exactitude des Données et (ii) veiller à la pertinence des Appréciations, étant précisé qu'iWoM n'a à ce titre qu'une obligation de moyens.

L'ARTISAN EST INVITE A LIRE AVEC SOIN LES TERMES, CONDITIONS ET LIMITES DANS LESQUELS LES DONNEES ET APPRECIATIONS SONT FOURNIES (cf. infra responsabilités et garanties).

IL APPARTIENT A L'ARTISAN D'INFORMER IWOM SUR TOUT CHANGEMENT AFFECTANT SES DONNEES ET DE LUI NOTIFIER SON SOUHAI, LE CAS ECHEANT, D'ETRE DEREFERENCE.

3.1 Services Généraux

Les Services Généraux consistent en la seule fourniture par iWoM des Données et Appréciations, dans le cadre du Référencement (Provisoire ou Confirmé).

Les prestations réalisées par iWoM en exécution du Référencement (Provisoire ou Confirmé) sont gratuites pour tout Artisan, étant précisé que les frais d'accès à l'Internet restent naturellement à la charge de l'Artisan.

3.2 Services Spécifiques :

iWoM peut proposer, de temps à autre, des Services Spécifiques, qui consistent en des prestations autres que les Services Généraux, complémentaires ou non à ces derniers. Les termes et conditions d'utilisation des Services Spécifiques sont définis par des Conditions Particulières qui sont soumises à l'Acceptation de l'Artisan préalablement à son Enregistrement.

LES SERVICES SPECIFIQUES SONT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, PAYANTS. LEUR PRIX EST INDIQUE DANS LES CONDITIONS PARTICULIERES ET/OU DANS TOUTE AUTRE PRESENTATION DES SERVICES SPECIFIQUES REALISEE SUR LE SITE. L'ARTISAN EST INVITE A PRENDRE CONNAISSANCE AVEC SOIN DES PRIX DES SERVICES SPECIFIQUES.

3.3 Evolution des Services

iWoM fait ses meilleurs efforts pour permettre aux Artisans d'avoir la meilleure expérience possible. La présentation et la nature même des Services peuvent changer, dans les termes et conditions ci-après.

3.3.1 Services gratuits :

iWoM peut, à tout moment et sans préavis, suspendre ou arrêter tout Service (ou fonctionnalité d'un Service).

L'Artisan pour sa part, peut suspendre ou arrêter l'utilisation de tout Service à sa convenance, et sans avoir à en informer iWoM, étant précisé que 'il souhaite être Déréféréncé, il lui appartient d'adresser un courrier électronique à deréferencement@i-wom.com ou un courrier postal à iWoM, 2, avenue de l'Obiou, 38700 La Tronche.

3.3.2 Services payants

Les Services payants sont modifiables moyennant préavis d'un mois, sauf préavis différent indiqué dans les Conditions Particulières, étant toutefois précisé

- que les Services Ponctuels seront exécutés dans les termes des Conditions Particulières Acceptées pour ceux qui auront été souscrits avant modification ;
- que les Services Continus seront exécutés dans les termes des Conditions Particulières Acceptées jusqu'à expiration du préavis sus mentionnés et ensuite dans les nouveaux termes et conditions sous réserve de leur acceptation par l'Artisan ;
- que les Services Successifs seront exécutés dans les termes des Conditions Particulières Acceptées pour chaque Composant de Service dont l'exécution aura commencé durant le préavis et ensuite dans les nouveaux termes et conditions sous réserve de leur acceptation par l'Artisan pour les Composants de Service dont l'exécution aura commencé après le terme du préavis ;
- que le refus ou le défaut d'acceptation des nouveaux termes et conditions entraînera résiliation du Contrat avec effet à la date d'expiration du préavis.

3.4 Cas particulier du stockage des messages :

Le Site comporte des fonctionnalités permettant à chaque Artisan de stocker des informations relatives à certains Services. iWoM peut être amené à tout moment, compte tenu du nombre d'Artisans et/ou d'Utilisateurs de restreindre le volume de stockage disponible pour chaque Artisan.

4 - Utilisation des Services

Chaque Artisan s'engage expressément par l'Acceptation des présentes

- à fournir des informations exactes le concernant (identités, activités exercées, coordonnées etc.) ;
- à n'utiliser les Services que dans le but poursuivi par le Site, savoir (i) pour permettre aux Utilisateurs trouver un Artisan pour leur propre usage ou celui de leurs proches, (ii) pour fournir des prestations conformément aux règles de déontologie ci-après définies au § 9.3 et (iii) en toute hypothèse, dans le respect des lois, règlements et usages (notamment Netiquette s'agissant de la communication sur l'Internet) applicables ;
- à n'accéder aux Services que par l'interface proposée par iWoM, en s'interdisant toute opération informatique destinée à ou ayant pour effet de manipuler directement les Données ou les Appréciations et, plus généralement, les informations de tous ordres présentes sur ou accessibles par le Site ;
- à ne rien faire ayant pour effet, direct ou indirect, d'interférer avec, de modifier les Notations, d'entraver le fonctionnement du Site ou d'en altérer les performances ;
- à ne pas s'introduire ou favoriser l'intrusion de quelque tiers que ce soit dans le ou les serveurs du Site ;
- à ne pas copier, décompiler, procéder à l'ingénierie à rebours de tout ou partie des éléments logiciels du Site ;
- à ne pas reproduire, ni utiliser à quelque fin que ce soit, les éléments graphique du Site.

5- Mot de passe et sécurité des Comptes d'Artisan

L'Artisan est informé de la nécessité de garder ses Identifiant et Mot de Passe confidentiels et reconnaît que toute opération effectuée en utilisant ses Identifiant et Mot de Passe sera réputée avoir été effectuée par lui, avec toutes conséquences de tous ordres.

Dans le cas où un Artisan est informé d'une utilisation illicite de ses Identifiant et/ou Mot de Passe, il s'engage à en informer immédiatement iWoM en envoyant un Message d'Alerte a l'adresse : securite@i-wom.com.

A réception du Message d'Alerte le Compte de l'Artisan concerné sera fermé par iWoM, les Services cesseront d'être accessibles. Lorsque l'Artisan aura souscrit des Services payants, le prix de ces dernier seront dus jusqu'à réception par iWoM du Message d'Alerte, en utilisant les règles de fin de Contrat telles que définies à l'article 10 ci-après ;

6 - Vie privée et informations personnelles

Tout Artisan a accès à ses données personnelles et peut les modifier en ligne ou par courrier adressé au siège de la société : iWoM, 2, avenue de l'Obiou 38700 La Tronche.

Conformément aux textes en vigueur applicable à son activité, iWoM a procédé à une déclaration simplifiée de conformité auprès de la CNIL.

L'attention de l'Artisan Abonné est attirée sur ce que, par utilisation de certaines fonctionnalités de l'Espace PRO, il peut se constituer une base de données nominative qui doit, elle-même, faier l'objet d'une déclaration à la CNIL. Il peut, pour ce faire, se rendre utilement sur le site www.cnil.fr .

7- Propriété Intellectuelle

7.1 Propriété intellectuelle d'iWoM :

Le Site, les composants de toute nature du Site, notamment ses éléments logiciels et graphiques sont la propriété exclusive d'iWoM.

La marque iWoM et son logo sont constitutifs de droits protégés.

Le fichier, tel que déclaré à la CNIL (cf. supra), est également la propriété exclusive d'iWoM.

Toute information relative à iWoM, à son activité, ses clients, ses actionnaires, ou au Site, ou aux Services, ou aux Artisans, ou aux Utilisateurs, non publiée par iWoM ou qui n'est pas dans le domaine public est réputée confidentielle et est la propriété exclusive d'iWoM ou de tiers.

L'Artisan déclare avoir été parfaitement informé (i) de l'existence de ces différents droits et de leur protection (ii) de ce que leur violation ferait subir à iWoM et/ou à leurs titulaires des préjudices d'une extrême importance.

Dès lors, l'Artisan s'interdit formellement de copier, dupliquer, s'approprier, imiter, transmettre à quelque titre que ce soit à quelque tiers que ce soit, l'un quelconque de ces éléments.

L'Artisan s'engage à informer sans délai iWoM de toute violation par un tiers des droits détenus par iWoM, notamment en adressant un courrier électronique à juridique@i-wom.com .

7.2 Propriété intellectuelle des tiers :

Le Site et/ou les Services donnent à l'Artisan accès à des sites tiers ou autres sources d'information de toutes natures.

L'attention de l'Artisan est attirée (i) sur ce qu'il peut dès lors avoir accès à des informations confidentielles et/ou des éléments de Droits de Propriété Intellectuelle appartenant à de tiers, et (ii) sur le fait qu'il lui appartient de respecter avec la plus grande rigueur tous les droits de tous tiers, notamment leurs Droits de Propriété Intellectuelle.

Dans le ca où l'Artisan viendrait à violer de tels droits, il s'oblige à relever et garantir iWoM de toutes conséquences de tous ordres provoquées par une telle violation.

8 - Publicités

L'Artisan se déclare parfaitement informé que certains des Services sont financés par des opérations de publicité sur le Site (affichage de promotions, offres spéciales, etc.). Ces publicités peuvent varier en fonction de Services utilisés.

iWoM est parfaitement libre, à tous moments, de définir et modifier comme elle l'entend le type, la forme, le nombre, la fréquence et l'emplacement des inserts publicitaires, ce dont l'Artisan se déclare parfaitement informé et ce qu'il accepte.

9 - Garantie et responsabilité

9.1 Garanties et responsabilité d'iWoM

9.1.1 Services gratuits

Les Services gratuits sont fournis sans aucune garantie d'aucune sorte, notamment s'agissant de leur continuité, de leur pertinence, de la stabilité des éléments logiciel du Site, de l'exactitude et de la pertinence des Données, des Appréciations et plus généralement de toutes informations auxquelles l'Artisan a pu avoir accès par le Site.

LE REFERENCEMENT DE L'ARTISAN L'EXPOSE A ETRE L'OBJET D'APPRECIATIONS QU'IWOM S'EFFORCERA DE MODERER, MAIS QUI PEUVENT CEPENDANT EXPRIMER UN MECONTENTEMENT PLUS OU MOINS VIF, JUSTIFIE OU NON, DE LA PART D'UN OU PLUSIEURS UTILISATEURS, CE DONT L'ARTISAN SE DECLARE INFORME ET CE QU'IL ACCEPTE PAR AVANCE.

D'une manière générale, l'Utilisateur reste seul responsable de l'expression de ses Appréciations et de tous messages et toutes informations dont il est l'auteur et qui transitent par le Site.

Dès lors et s'agissant des Services gratuits, iWoM décline toute forme de responsabilité, pour tous dommages directs ou indirect, pertes de revenu, perte de chance, préjudice d'image etc. ce dont l'Artisan se déclare informé et ce qu'il accepte par avance.

Il appartiendra à l'Artisan de signaler à iWoM toute Appréciation lui paraissant gravement contraire aux règles de déontologie exposées infra au § 9.3 en adressant un courrier électronique à juridique@i-wom.com.

Lorsque l'Artisan entend répondre à un Utilisateur, il s'oblige à le faire en respectant lui-même ces mêmes règles de déontologie.

L'Artisan dispose à tout moment du droit de se Déréférencer (cf. supra 3.3.1).

9.1.2 Services payants

Dans tous les cas, la responsabilité d'iWoM sera limitée aux seuls dommages directs et sera plafonnée au montant du prix du Service défectueux, dès lors que ce prix a été effectivement payé et encaissé par iWoM.

- S'agissant d'un Service Ponctuel, le montant pris en compte sera le prix dudit Service ;
- S'agissant d'un Service Continu, le montant pris en compte sera la fraction du Prix du Service calculée au prorata temporis à compter du jour où le Service en cause est effectivement défectueux ;
- S'agissant de Services Successifs, le montant pris en compte est celui du Composant de Service effectivement défectueux. Si le prix du Composant de Service n'a pas été déterminé, son prix sera calculé au prorata du nombre de Composants de Service, appliqué au prix du Service.

9.1.3 Pour l'ensemble des Services de toute nature

DANS TOUS LES CAS ET QUELLE QUE SOIT LA NATURE DES SERVICES, LA RESPONSABILITE D'IWOM SERA PLAFONNEE A DEUX CENT CINQUANTE EUROS TTC.

9.2 Prestations et responsabilité des Artisans :

iWoM ne peut en aucune manière être tenue pour responsable de la qualité des prestations d'un Artisan que ce soit, de sa défaillance, de son incapacité à produire telle ou telle prestation, de quelque dommage que ce soit qu'il ait pu provoquer, des conséquences de quelques négligence, faute ou infraction qu'il ait pu commettre quelque Artisan que ce soit ou, plus généralement, quelque tiers avec lequel un Artisan aura contracté en qualité de co-traitant, sous-traitant ou autre.

L'Artisan s'en déclare parfaitement informé et l'accepte par avance.

L'artisan relève et garantit iWoM contre toute action de tous tiers relative à de telles négligences, fautes ou infractions.

Dès lors, Il appartient à l'Artisan de veiller notamment aux points suivants :

- à ce qu'il soit dûment immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés au Répertoire des Métiers ;
- à ce qu'il emploie de la main d'œuvre dans des conditions autorisées par la loi ;
- à ce que le mode de règlement qu'il sollicite ne soit pas destiné à éluder tous impôts ou taxes dus ;
- à ce qu'il soit titulaire des polices d'assurance idoines, s'agissant notamment de la garantie décennale dans le bâtiment ;
- à ce qu'il ait l'expérience, le savoir-faire, la main d'œuvre, l'équipement et éventuellement la surface financière requises pour entreprendre les travaux projetés ;

L'attention de l'Artisan est également attirée sur ce que l'usage du Site et des Services peut le mettre en relation avec d'autres sites qui ne sont en aucune manière contrôlés par iWoM et qu'il appartient à l'Artisan de prendre toutes précautions utiles de tous ordres, s'agissant notamment de tout contenu pouvant être contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, de toutes attaques virales ou de tout type d'intrusion.

9.3 Déontologie

Dans le contrat qui le lie aux Utilisateurs, iWoM a exigé de ces derniers qu'ils forment leurs Appréciations avec objectivité, délicatesse et modération, en ayant conscience de ce que lesdites Appréciation peuvent avoir une répercussion sur la renommée et les affaires des Artisans qui en sont l'objet. Sont notamment expressément prohibés les propos injurieux ou fondés sur des considérations ethniques ou religieuses, et plus généralement, tous propos excessifs.

L'Artisan, dans sa propre communication envers les Utilisateurs, s'oblige aux mêmes règles.

iWoM se réserve le droit, ce dont l'Artisan est parfaitement informé et ce qu'il accepte par avance, (i) de supprimer tout ou partie des communications de l'Artisan envers des Utilisateurs qui seraient contraires aux règles sus mentionnées et (ii) de clôturer le Compte de l'Artisan et résilier le Contrat aux torts exclusifs de l'Artisan dans les cas graves.

L'Artisan s'engage à relever et garantir iWoM contre toute action de tous tiers de toutes natures relatives à l'expression de l'Artisan.

10- Durée et fin du Contrat

10.1 Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties deux mois avant l'expiration de la période en cours, par notification par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

10.2 Résiliation pour faute

En cas de faute de l'une ou l'autre des Parties, le Contrat pourra être résilié par notification par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé quinze jours après mise en demeure restée infructueuse.

En cas de violation grave et/ou répétée des stipulations relatives à la déontologie (cf. § 9.3 supra), le Contrat pourra être résilié immédiatement par notification par courrier recommandé.

10.3 Définition de la date de fin de Contrat

La date de fin du Contrat prise en compte sera, selon le cas :

- la date de fin de préavis dans le cas où un préavis est applicable ;
- l'expiration du délai de quinze jours suivant mise en demeure restée sans effet ;
- la date de première présentation de la notification par courrier recommandé avec demande d'avis de réception en cas de résiliation pour violation des règles de déontologie (cf. § 9.3 supra).

10.4 Facturation des Services payants en cas de rupture du Contrat

S'agissant des Services payants, les règles de facturation applicables à la fin du Contrat sont identiques à celles définies au 9.1.2 supra, savoir :

- S'agissant d'un Service Ponctuel, le montant restant dû sera le prix du dernier Service souscrit avant la fin du Contrat ;
- S'agissant d'un Service Continu, le montant restant dû sera la fraction du Prix du Service calculée au prorata temporis jusqu'à la fin du Contrat ;
- S'agissant de Services Successifs, le montant restant dû sera celui du dernier Composant de Service souscrit ou exécuté avant la fin du Contrat. Si le prix du Composant de Service n'a pas été déterminé, son prix sera calculé au prorata du nombre de Composants de Service, appliqué au prix du Service.

11- Administration du Contrat

Le Contrat est soumis exclusivement au droit français.

Si une clause est réputée ou jugée nulle, elle n'entraîne pas la nullité du Contrat.

En cas de contradiction entre le titre et les stipulations d'une même clause, les stipulations prévaudront.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause.

Les délais de tous ordres stipulés dans le Contrat sont computés conformément aux dispositions des articles 640 et 641 du nouveau Code de procédure civile français.

Le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.